

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONTREUILLOIS

**RÉAMÉNAGEMENT DU STADE D'EAU VIVE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-MER**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 3 décembre 2015, une enquête publique unique relative au réaménagement du stade d'eau vive, aura lieu pendant 32 jours consécutifs, du mardi 12 janvier 2016 au vendredi 12 février 2016 inclus, sur le territoire de la commune de MONTREUIL-SUR-MER. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau ainsi que sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet, présentées par la Communauté de Communes du Montreuillois.

Monsieur Gérard VALERI, ingénieur en chef à l'OPHLM de BOULOGNE, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur VALERI, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur Marc LEROY, premier clerc de notaire, retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les pièces exigées au titre du code de l'environnement, en mairie de MONTREUIL-SUR-MER, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de MONTREUIL-SUR-MER (16 Place Gambetta - 62 170).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de MONTREUIL-SUR-MER, pour recevoir ses observations :

- le mardi 12 janvier 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 27 janvier 2016 de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 3 février 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 12 février 2016 de 14h00 à 17h00.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la Communauté de Communes du Montreuillois - 16 Place Gambetta - 62 170 MONTREUIL-SUR-MER – tél : 03 21 06 01 33.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de MONTREUIL-SUR-MER ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau et sur le caractère d'intérêt général du projet.